

341/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Chantal COLLÉOU à Christiane DUGAY – Sonia FLOCH à Éric CLOAREC - Cyrielle MOY à Éric LE SCANFF – Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Éric LE SCANFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Objet : ZAE du Roudour : Vente de terrains à Morlaix Communauté

Monsieur Paul UGUEN, intéressé au dossier, sort de la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une personne a le projet de mettre en place sur la ZAE du Roudour une activité économique et souhaite pour ce faire acquérir des terrains.

Monsieur Le Maire rappelle que Morlaix Communauté a la compétence de gestion des zones économiques depuis 2017.

Aussi, il y a lieu de vendre à Morlaix Communauté les terrains situés Hent ar Falc'herien - Zone Artisanale et Économique du Roudour, cadastrés E1197, E1202, E947, E944 en partie et E1112 en partie, selon le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie d'environ 5 150 m², sous réserve des documents d'arpentage.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre à Morlaix Communauté les terrains référencés ci-dessus au prix de 3 € / m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Autorise la vente à Morlaix Communauté des terrains situés Hent ar Falc'herien - Zone Artisanale et Économique du Roudour, cadastrés E1197, E1202, E947, E944 en partie et E1112 en partie, selon le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie d'environ 5 150 m², sous réserve des documents d'arpentage, au prix de 3 € / m².

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

Le secrétaire de séance,

Éric LE SCANFF